



SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE

POUR L'AMÉLIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE

Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture
Reconnue d'utilité publique



Certificat de formation à l'élevage canin de la Société Centrale Canine

*Permettant la délivrance du Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques
(Décret du 23 Octobre 2000. Arrêté du 20 Juillet 2001 paru au Journal Officiel du 29 Juillet 2001)*

Monsieur OLIVE PHILIPPE

43 RUE AMBROISE CROIZAT

80570 DARGNIES

Le Président Gérard ARTHUS

Paris, le mardi 6 mars 2007